

ATTESTATION 2025-2026

Je soussigné Patrice Ligneul, Secrétaire Général de la FEKAMT dont le siège est situé au 32 Avenue Félix Faure, 75005 Paris certifie que le club

<< Karaté Do 26 >>

est régulièrement affilié à la FEKAMT pour l'année de référence et ses activités sportives sont couvertes par la **SMACL Assurances SA** au titre de la **FEKAMT** pour tous ses licenciés avec les numéros de contrats suivants :

- Contrat « Garantie Individuelle Accident » 392387/H –
- Un avenant « séance découverte » 3920712/Q est aussi accessible pour couvrir les risques afférents aux débutants qui veulent tester les arts martiaux enseignés par le club sur le tapis avant leur inscription définitive.

(Tous ces renseignements sont en ligne sur le site de la FEKAMT : www.fekamt.com)

Les stages ou compétitions sont couverts sous réserve que les manifestations soient organisées par la Fédération et/ou clubs affiliés. Tous les participants devront être licenciés.

F.F.C.O. Fédération Française des Clubs Omnisports

Pour les démarches officielles (Office Municipal des Sports, Pass-Sport ...) la FEKAMT est affiliée à la FFCO pour tous ses clubs sous le Numéro 75019

Patrice LIGNEUL
Secrétaire Général F.E.K.A.M.T
7ème Dan KYOSHI, DEJPS KARATE